



GUIDE ADMINISTRATIF 2024/2025

Licence 1 STAPS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

04/09/2024

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR SESS-STAPS

SOMMAIRE

I – CONTACTS DE LA FORMATION	4
1 – La scolarité.....	4
2 – Le responsable pédagogique	4
3 – Les tuteurs de la Licence 1	4
4 – La direction du département STAPS.....	5
5 – Autres enseignants.....	6
6 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS.....	6
II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 24/25	7
III – L’OFFRE DE FORMATION	8
1 – Les enseignements de la L1 STAPS parcours général & kiné.....	9
2 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie	11
3 – Les enseignements de la L1 STAPS LAS (Accès santé)	13
4 – Modalités de la Licence 1 STAPS Accès Santé (LAS).....	15
5 – Les études en STAPS à l’UPEC	17
IV – LES LIEUX DE FORMATION	18
1 – Les campus de l’UPEC.....	18
2 – Les installations sportives de Créteil.....	20
3– Le site de Sénart.....	22
V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE	23
1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique	23
2 – Activer votre compte numérique	23
3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps.....	24
4 – Bénéficier d’un régime dérogatoire	25
5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif).....	25
VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER	27
1 – La publication des informations administratives.....	27
2 – Communiquer par email avec l’administration et les enseignants.....	27
VI – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES	29
1 – Justifier vos absences dans les TD	29
2 – Déclarer un accident survenu en cours de sport	29
3 – Être dispensé de sport	30
VIII – LES EXAMENS	31
1 – Vous présenter aux examens (session 1)	31
2 – Avertissement concernant la triche.....	31
3 – Connaître vos résultats et consulter vos copies	32

4 - Signaler une anomalie à propos de vos résultats	32
5 - Vous présenter au rattrapage (session 2)	33
X - POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE	34
1 - Intégrer la L2 STAPS.....	34
2 - Redoubler	34
3 - Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre).....	34

I – CONTACTS DE LA FORMATION

1 – La scolarité

Gestionnaire de scolarité de la Licence 1 STAPS

Vilayvanh NGUYEN
01 45 17 44 06
Vilayvanh.nguyen@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 - 12h30	14h - 16h30
Mercredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 - 12h30	14h - 16h30
Vendredi	télétravail	télétravail

Adresse :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité L2 STAPS/L3 STAPS Education et motricité – Bureau 104
Site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

2 – Le responsable pédagogique

Christophe BORDENAVE
christophe.bordenave@u-pec.fr

3 – Les tuteurs de la Licence 1

En L1 STAPS, vous êtes répartis dans quinze groupes sous la direction d'un tuteur pédagogique. Il y a 11 groupes sur le site de Créteil et 4 groupes sur le site de Sénart.

	Nom du tuteur pédagogique	Adresse e-mail
Groupe 1	Christophe BORDENAVE	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
Groupe 2	Hélène BOSSÉ	helene.bosse@u-pec.fr
Groupe 3	Jeanne RIZZA	jeanne.rizza@u-pec.fr
Groupe 4	Stéphane SAPIN	Stephane.sapin@u-pec.fr

Groupe 5	Estelle BATHENAY	estelle.bathenay@u-pec.fr
Groupe 6	Olivier LARIVIÈRE	olivier.lariviere@u-pec.fr
Groupe 7	Guillaume DIETSCH	guillaume.dietsch@u-pec.fr
Groupe 8	Kristell SANQUER	kristell.sanquer@u-pec.fr
Groupe 9	Matthieu DEJEAN	matthieu.dejean@u-pec.fr
Groupe 10	Pascale JEANNIN	pascale.jeannin@u-pec.fr
Groupe 11	Cédric Martin	Cedric.martin@u-pec.fr
Groupe 12	Thierry PINJON	thierry.pinjon@u-pec.fr
Groupe 13	Sébastien LACROIX	sebastien.lacroix@u-pec.fr
Groupe 14	Guillaume COINDE	guillaume.coinde@u-pec.fr
Groupe 15 LAS	Ingrid MASSON	ingrid.masson@u-pec.fr

Groupes de Créteil
Groupes de Sénart

4 – La direction du département STAPS

Directeur du département STAPS

Jérôme FRIGOUT
Jerome.frigout@u-pec.fr

Directrice des études

Kristell SANQUER
Kristell.sanquer@u-pec.fr

5 – Autres enseignants

Nom de l'enseignant	Discipline	Adresse e-mail
ANANI Fatima	Anglais	fatima.anani@u-pec.fr
BURONFOSSE Jennifer	Anglais	jennifer.buronfosse@u-pec.fr
DEBANNE Thierry	Psychologie	thierry.debanne@u-pec.fr
BELLOY Joffrey	Physiologie	Joffrey.belloy@u-pec.fr
FONCLAUD David	Step	david.fonclaud@u-pec.fr
JAUNET Marie-Françoise	Physiologie	marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr
MARSILLE Anne-Valérie	Anglais	anne-valerie.gouin-marseille@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	Danse	benedicte.raquin@u-pec.fr

6 – Les autres services de scolarité de l'UFR SESS-STAPS

**Responsable de scolarité
de l'UFR SESS-STAPS**

Elise CHESSARI
elise.chessari@u-pec.fr

**Responsable de scolarité adjoint
de l'UFR SESS-STAPS**

Tony REZKI
tony.rezki@u-pec.fr

**Gestionnaire de scolarité
L2 STAPS**

Antoine LEGER
antoine.leger@u-pec.fr
01 45 17 44 07

**Gestionnaire de scolarité
L3 STAPS Education et motricité**

Antoine LEGER
antoine.leger@u-pec.fr
01 45 17 44 07

**Gestionnaire de scolarité
L3 STAPS APAS**

Valérie VIDAL
valerie.vidal@u-pec.fr
01 45 17 44 76

**Gestionnaire de scolarité
L3 STAPS Management du sport
L3 STAPS Entraînement sportif**

Sofiane LAIMECHE
sofiane.laimeche@u-pec.fr
01 45 17 44 03

II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 24/25

Semestre 3	
Rentrée universitaire et début du semestre 3	Mardi 03/09/2024
Vacances de la Toussaint	Du 21/10/2024 au 27/10/2024
Semaine de révisions	Du 02/12/2024 au 08/12/2024
Examens du semestre 3	Du 09/12/2024 au 22/12/2024
Vacances de Noël	Du 23/12/2024 au 05/01/2025
Jury du semestre 3	Semaine du 20/01/2025
Semestre 4	
Début du semestre 4	06/01/2025
Vacances de février	Du 17/02/2025 au 02/03/2025
Vacances de printemps	Du 14/04/2025 au 27/04/2025
Examens du semestre 4	Du 28/04/2025 au 18/05/2025
Jury du semestre 4	Semaine du 02/06/2025
Rattrapage (Session 2)	
Examens du rattrapage	Du 16/06/2025 au 06/07/2025
Jury du rattrapage	Semaine du 14/07/2025



III – L'OFFRE DE FORMATION

SEMESTRE 1

UE 1 (3 ECTS)

ECUE 1.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS
----------	---	--------

UE 2 (3 ECTS)

ECUE 2.1	PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ (PPP) (CC)	3 ECTS
----------	--	--------

UE 3 (9 ECTS)

ECUE 3.1	PHYSIOLOGIE DE L'EFFORT (CC 50 % + CT 50 %)	5 ECTS
----------	---	--------

ECUE 3.2	ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (CC 50 % + CT 50 %)	4 ECTS
----------	---	--------

UE 4 (6 ECTS)

ECUE 4.1	SOCIOLOGIE (CC 40 % + CT 60 %)	3 ECTS
----------	--	--------

ECUE 4.2	PSYCHOLOGIE (CC 40 % + CT 60 %)	3 ECTS
----------	---	--------

UE 5 (9 ECTS)

ECUE 5.1	ATHLÉTISME (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
----------	---	--------

ECUE 5.2	FOOTBALL (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS
----------	---	----------

ECUE 5.3	HANDBALL (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
----------	---	--------

ECUE 5.4	GYMNASTIQUE (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	2 ECTS
----------	--	--------

ECUE 5.5	DANSE (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS
----------	--	----------

SEMESTRE 2

UE 6 (3 ECTS)			
ECUE 6.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS	
UE 7 (3 ECTS)			
ECUE 7.1	STAGE PRÉPROFESSIONNEL (CC)	3 ECTS	
UE 8 (Menu à choisir en fonction de son projet professionnel) - (CC 50 % + CT 50 %)			
	MENU ENSEIGNEMENT MANAGEMENT	MENU ENTRAÎNEMENT	MENU SANTÉ/KINÉ
	Connaissance du mouvement (3 ECTS)	Connaissance du mouvement (3 ECTS)	Connaissance du mouvement (3 ECTS)
	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)	Adaptation santé (3 ECTS)
		Anatomie fonctionnelle (3 ECTS)	Anatomie fonctionnelle (3 ECTS)
UE 9			
	Organisation et gestion des institutions du sport (3 ECTS)	Organisation et gestion des institutions du sport (3 ECTS)	Entraînement et initiation sportive (3 ECTS)
	Histoire du sport (3 ECTS)		
UE 10 (6 ECTS)			
ECUE 10.1	VOLLEY/BASKET (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.2	COMBAT (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.3	BADMINTON (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	1.5 ECTS	
ECUE 10.4	MES STEP et COURSE A PIED (Pratique step 20 % + Pratique course 20 % + Théorie step 30 % + Théorie course 30 %)	1.5 ECTS	
UE 11 (6 ECTS)			
ECUE 11.1	OPTION D'OUVERTURE	3 ECTS	
ECUE 11.2	MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)	3 ECTS	

2 – Modalités de la Licence 1 STAPS parcours kinésithérapie

1) Le déroulement de l'année

Les étudiants du parcours kiné sont sélectionnés directement sur la plateforme nationale Parcoursup. Aucun basculement ne peut avoir lieu à la rentrée.

Au premier semestre, les étudiants suivent les mêmes enseignements que ceux du parcours général mais passent des examens spécifiques en **physiologie** et en **activité physique adaptée**.

Au deuxième semestre, ils suivent un menu santé-kiné centré sur les enseignements scientifiques dont **anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement et entraînement et initiation sportive**. Pour le reste, les enseignements sont communs avec le parcours général.

2) Conditions à remplir

Pour figurer dans le classement élaboré à la fin du second semestre, il est impératif :

- **de passer tous les examens de contrôle continu des enseignements comptant pour le classement, y compris pour les étudiants en régime dérogatoire** (salariés & sportifs de haut niveau).
- **de valider sa L1 STAPS dès la première session**, toute défaillance étant réhabilitatoire.
- **d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 11,5/20 au classement qui comprend les six enseignements suivants** : physiologie de l'effort, activité physique adaptée aux âges et aux publics, anatomie fonctionnelle, adaptation santé, connaissance du mouvement, entraînement et initiation sportive.

3) Elaboration du classement des étudiants

Le classement de fin d'année est effectué d'après les enseignements et les coefficients suivants :

SEMESTRE 1	
Physiologie	Moyenne CC + CT (coefficient 5)
Activité physique adaptée	Moyenne CC + CT (coefficient 4)
SEMESTRE 2	
Anatomie	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Connaissance du mouvement	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Adaptation santé	Moyenne CC + CT (coefficient 3)
Entraînement et initiation sportive	Moyenne CC + CT (coefficient 3)

4) Annonce des résultats

A l'issue du jury du semestre 2, les étudiants auront connaissance de leurs résultats.

Le classement sera annoncé après consolidation des notes dans un délai d'une semaine après jury.

Les **30 meilleurs étudiants**, nouveaux bacheliers et bacheliers antérieurs confondus, obtiennent une place dans l'une des trois écoles de kinésithérapie suivantes :

- L'**ENKRE** de Saint-Maurice, 12 rue du val d'Osne 94410 SAINT-MAURICE (10 places)
- L'**IFMK de l'APHP**, 8 rue Maria Helena Vieira Da Silva 75014 PARIS (10 places)
- L'**EFOM - IFMK**, 118 bis rue de Javel 75015 PARIS (10 places)

Les étudiants sont consultés avant la fin du deuxième semestre pour classer les écoles selon leur ordre de préférence. Celui qui obtient la meilleure place au classement est prioritaire pour le choix de son école et ainsi de suite.

Ils sont ensuite informés par mail de leur affectation et de la procédure d'intégration de leurs écoles.

Les étudiants n'étant pas sélectionnés pour intégrer une école de kinésithérapie peuvent poursuivre leur scolarité en L2 STAPS. En revanche, il n'est pas possible de redoubler en cas de non sélection.

Pour information, trois places à l'EFOM – IFMK sont aussi proposées à l'issue de la L2 STAPS mention Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS).

3 - Les enseignements de la L1 STAPS LAS (Accès santé)

SEMESTRE 1		
UE 1 (3 ECTS)		
ECUE 1.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS
UE 2 (3 ECTS)		
ECUE 2.1	PROJET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ (PPP) (CC)	3 ECTS
UE 3 (12 ECTS)		
ECUE 3.1	PHYSIOLOGIE (CC 50 % + CT 50 %)	6 ECTS
ECUE 3.2	ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (CC 50 % + CT 50 %)	6 ECTS
UE 4 (9 ECTS)		
ECUE 4.1	ATHLÉTISME (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	3 ECTS
ECUE 4.2	FOOTBALL (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	3 ECTS
ECUE 4.3	DANSE (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	3 ECTS
UE 5 (3 ECTS)		
ECUE 5.1	OPTION D'OUVERTURE	3 ECTS

SEMESTRE 2

UE 6 (3 ECTS)		
ECUE 6.1	ANGLAIS (Ecrit 50 % + Oral 50 %)	3 ECTS
UE 7 (3 ECTS)		
ECUE 7.1	STAGE PRÉPROFESSIONNEL (CC)	3 ECTS
UE 8 (6 ECTS)		
ECUE 8.1	CONNAISSANCE DU MOUVEMENT (CC 50 % + CT 50 %)	3 ECTS
ECUE 8.2	ADAPTATION SANTÉ (CC 50 % + CT 50 %)	3 ECTS
UE 9 (3 ECTS)		
ECUE 9.1	ENTRAÎNEMENT ET INITIATION SPORTIVE (CC 50 % + CT 50 %)	3 ECTS
UE 10 (6 ECTS)		
ECUE 10.1	VOLLEY/BASKET (Pratique 40 % + Théorie 60 %)	3 ECTS
ECUE 10.2	MES STEP et COURSE A PIED (Pratique step 20 % + Pratique course 20 % + Théorie step 30 % + Théorie course 30 %)	3 ECTS
UE 11 (3 ECTS)		
ECUE 11.1	MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE (MTU)	3 ECTS
UE 12 (3 ECTS) - Faculté de Santé		
ECUE 12.1	ATOMES – MOLÉCULES ET LEURS APPLICATIONS MÉDICALES (note seuil : 10/20)	3 ECTS
UE 12 (3 ECTS) - Faculté de Santé		
ECUE 12.2	DE LA CELLULE AUX TISSUS (note seuil : 10/20)	3 ECTS

4 – Modalités de la Licence 1 STAPS Accès Santé (LAS)

1°) Principe de la Licence STAPS Accès Santé (LAS)

Les études de santé ont été réformées en 2020 et plusieurs types de parcours, dont deux existent à l'UPEC, sont proposés aux étudiants intéressés par **la médecine, la maïeutique, la pharmacie, l'odontologie ou la kinésithérapie (sous réserve que toutes ces spécialités soient ouvertes)** :

- **Intégrer une Licence santé** avec une majorité d'enseignements dispensés par la Faculté de santé et des enseignements mineurs proposés par d'autres UFR ou départements comme les STAPS.

- **Intégrer une Licence disciplinaire Accès Santé (LAS disciplinaire)** avec une majorité d'enseignements dispensés par des UFR ou des départements comme les STAPS et des mineures de santé proposées par la Faculté de santé. C'est précisément dans ce contexte que s'inscrit la Licence STAPS Accès Santé (LAS STAPS). A l'UPEC, d'autres UFR proposent des Licences disciplinaires Accès Santé : Droit, Economie-gestion, Lettres, Sciences et Technologie, Sciences politiques...

2°) Classement et accès aux filières médicales et paramédicale à partir de la Licence STAPS Accès Santé (LAS)

Bien que des UFR et des départements comme les STAPS soient associés à ce projet, la Faculté de santé continue de fixer les règles d'intégration de ses filières à l'issue de cette première année de Licence. Ces modalités seront transmises aux étudiants par la Faculté de santé.

Les étudiants de l'ensemble des LAS disciplinaires sont classés pour intégrer les filières médicales ou paramédicale. Le nombre de places et les modalités du classement peuvent fluctuer en fonction des décisions de jurys et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour figurer dans les classements, plusieurs conditions sont à remplir :

- **Valider la L1 STAPS Accès Santé dès la première session ;**

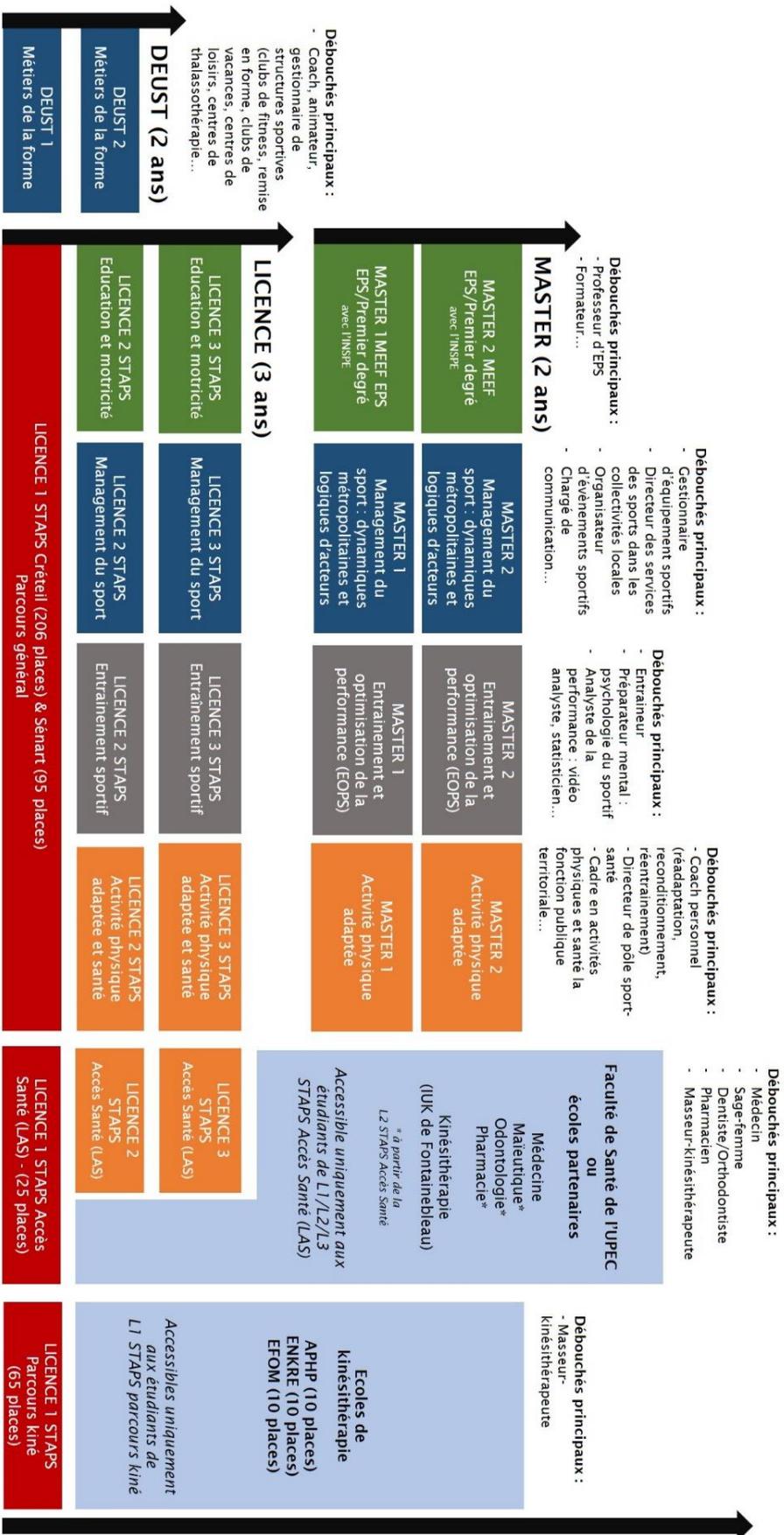
- **Obtenir au moins 10/20 à chaque UE de la Faculté de santé** (voir liste des 4 UE ci-après).

Ainsi, même si seulement 2 UE sur les 4 de l'Option Santé sont intégrées à la maquette d'enseignement de la L1 STAPS Accès Santé, tous les étudiants souhaitant candidater aux filières médicales et paramédicale dès la 1^{ère} année de LAS doivent suivre et valider les 4 UE de l'Option Santé (enseignements délivrés par la Faculté de Santé) qui représentent 12 ECTS au total :

OPTION SANTE (12 ECTS)		
Enseignements de la Faculté de Santé (à valider pour candidater aux filières MMOP-K)		
UE 1 Atomes – Molécules et leurs applications médicales (3 ECTS)		
ECUE	Atomes – Molécules et leurs applications médicales (CT)	3 ECTS
UE 2 De la cellule aux tissus (3 ECTS)		
ECUE	De la cellule aux tissus (CT)	3 ECTS
UE 3 Hématologie – Immunologie et développement (3 ECTS)		
ECUE	Hématologie – Immunologie et développement (CT)	3 ECTS
UE 4 Les grands appareils (3 ECTS)		
ECUE	Les grands appareils (CT)	3 ECTS

A l'issue de la LAS 1 STAPS, les étudiants peuvent également poursuivre leurs études en Licence 2 STAPS Accès Santé (LAS 2 STAPS) ou en Licence 2 STAPS classique. S'ils souhaitent candidater aux filières médicales (deux candidatures maximum) et/ou paramédicale en L2 et/ou L3, ils doivent poursuivre en Licence 2 STAPS Accès Santé (LAS 2 STAPS).

Plus d'informations sont à retrouver sur le site de la Faculté de santé : <https://sante.u-pec.fr/formations/etudes-medicales/licence-sante>



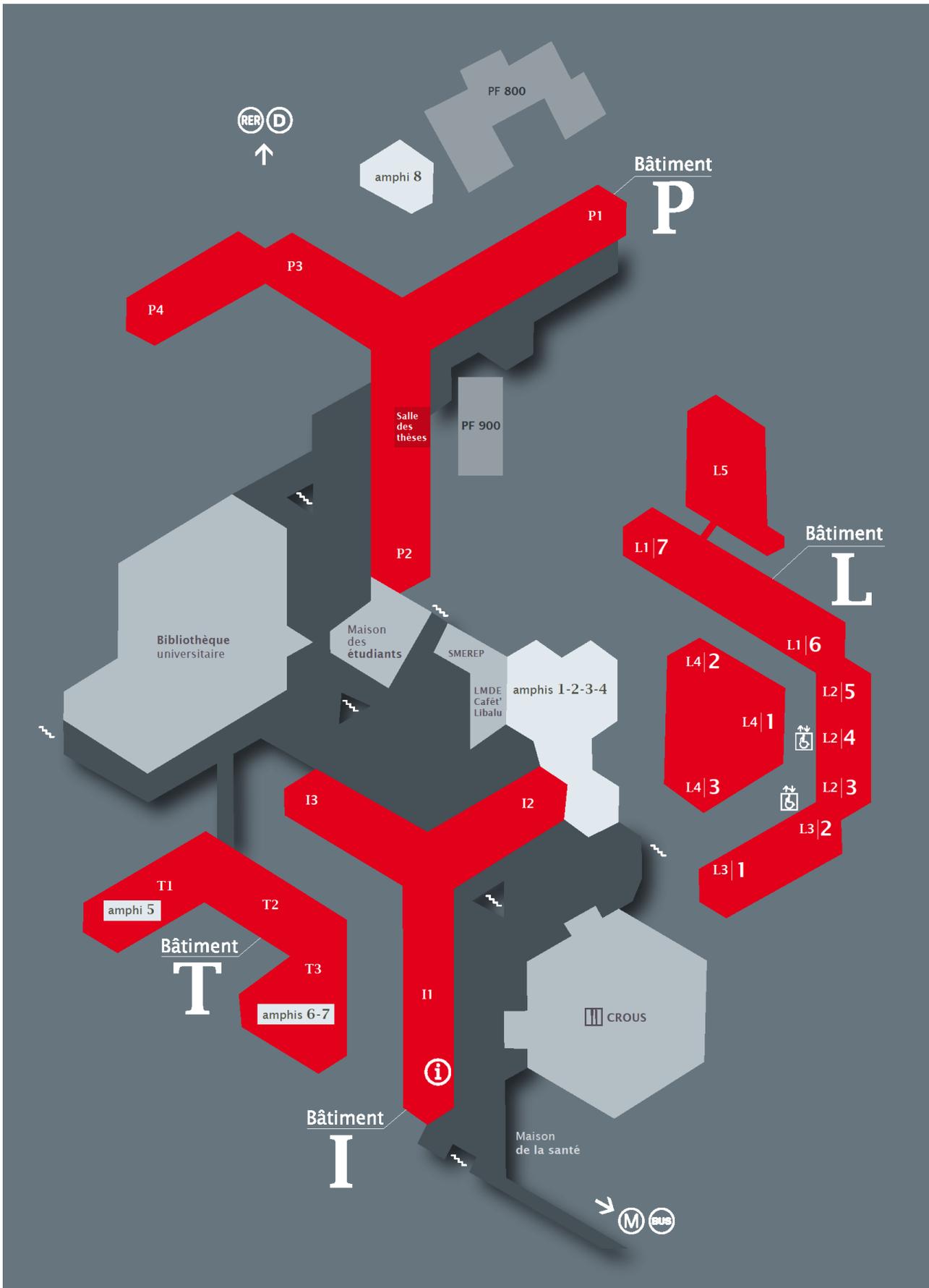
IV – LES LIEUX DE FORMATION

1 – Les campus de l'UPEC

Les différents sites de l'UPEC à Créteil

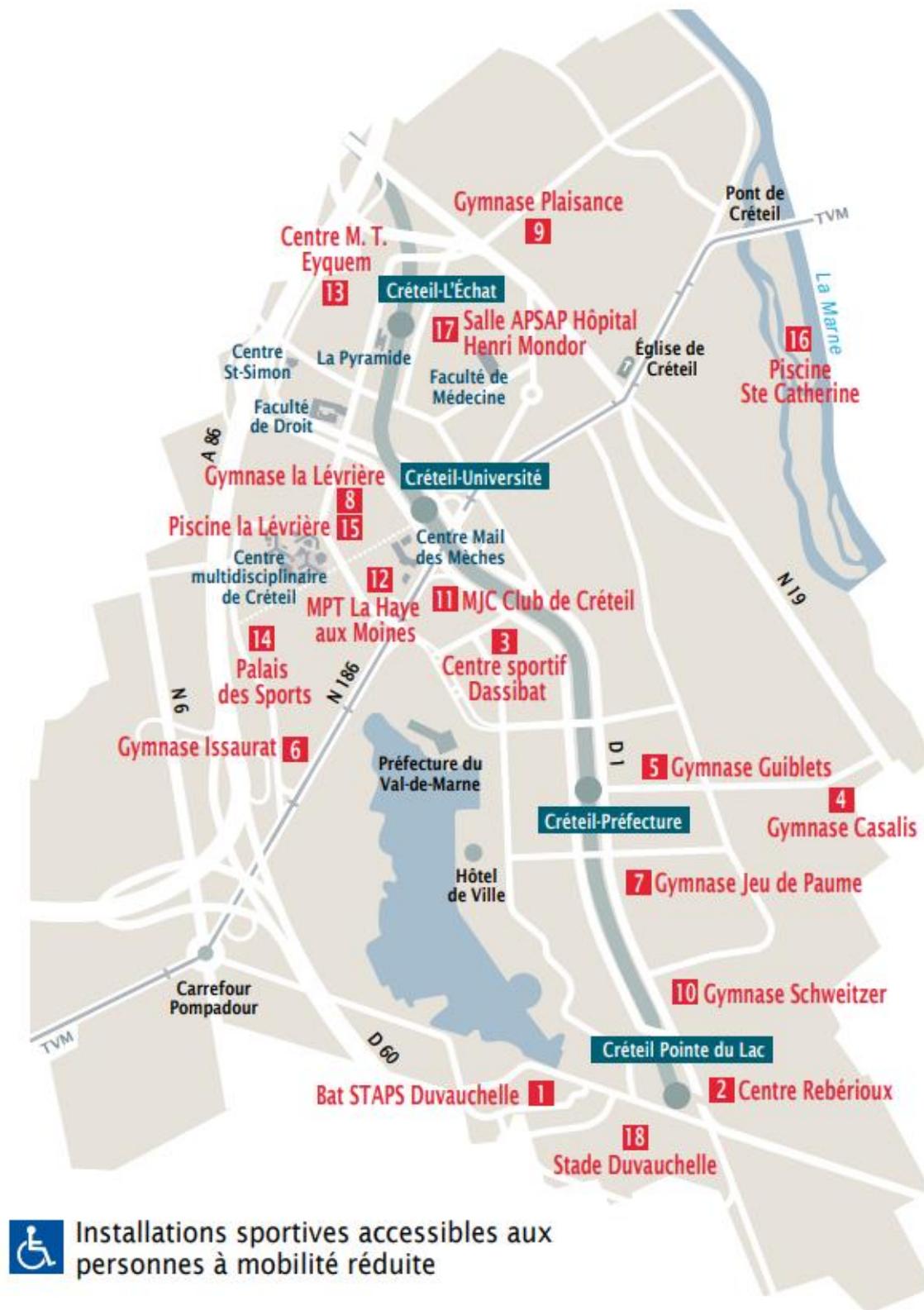


Plan du Campus Centre



2 – Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



1 Bâtiment STAPS Duvauchelle 

27, rue Magellan – M^o Créteil Pointe du lac
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,
arrêt Faculté des Sports

2 Centre Rebérioux 

27, avenue François Mitterrand
M^o Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

3 Centre sportif Dassibat 

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac
M^o Créteil Université

4 Gymnase Casalis

33, avenue Docteur Paul Casalis
M^o Créteil Préfecture puis bus 181 direction
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

5 Gymnase Guiblets

86, boulevard Kennedy – M^o Créteil Préfecture

6 Gymnase Issaurat

rue Pasteur Valery Radot – M^o Créteil Université

7 Gymnase du Jeu de Paume

9, rue du Jeu de Paume – M^o Créteil Préfecture

8 Gymnase la Lévrière 

rue F. de Lesseps – M^o Créteil Université

9 Gymnase Plaisance

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny
M^o Créteil l'Echat

10 Gymnase Schweitzer

Rue George-Sand – M^o Créteil Préfecture

11 MJC Club de Créteil

1, Rue Charpy – M^o Créteil Université

12 MPT la Haye aux Moines

4, allée Georges Braque – M^o Créteil Université

13 Centre Marie Thérèse Eyquem

6, rue Thomas Edison – M^o Créteil l'Echat

14 Palais des Sports

5, rue Pasteur Valery Radot – M^o Créteil Université

15 Piscine La Lévrière 

rue F. de Lesseps – M^o Créteil Université

16 Piscine Ste Catherine

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,
arrêt Pont de Créteil

17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat
Bât porte 29

18 Stade Duvauchelle

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins
M^o Créteil Pointe du lac (ligne 8).

Salle Victor Hugo

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

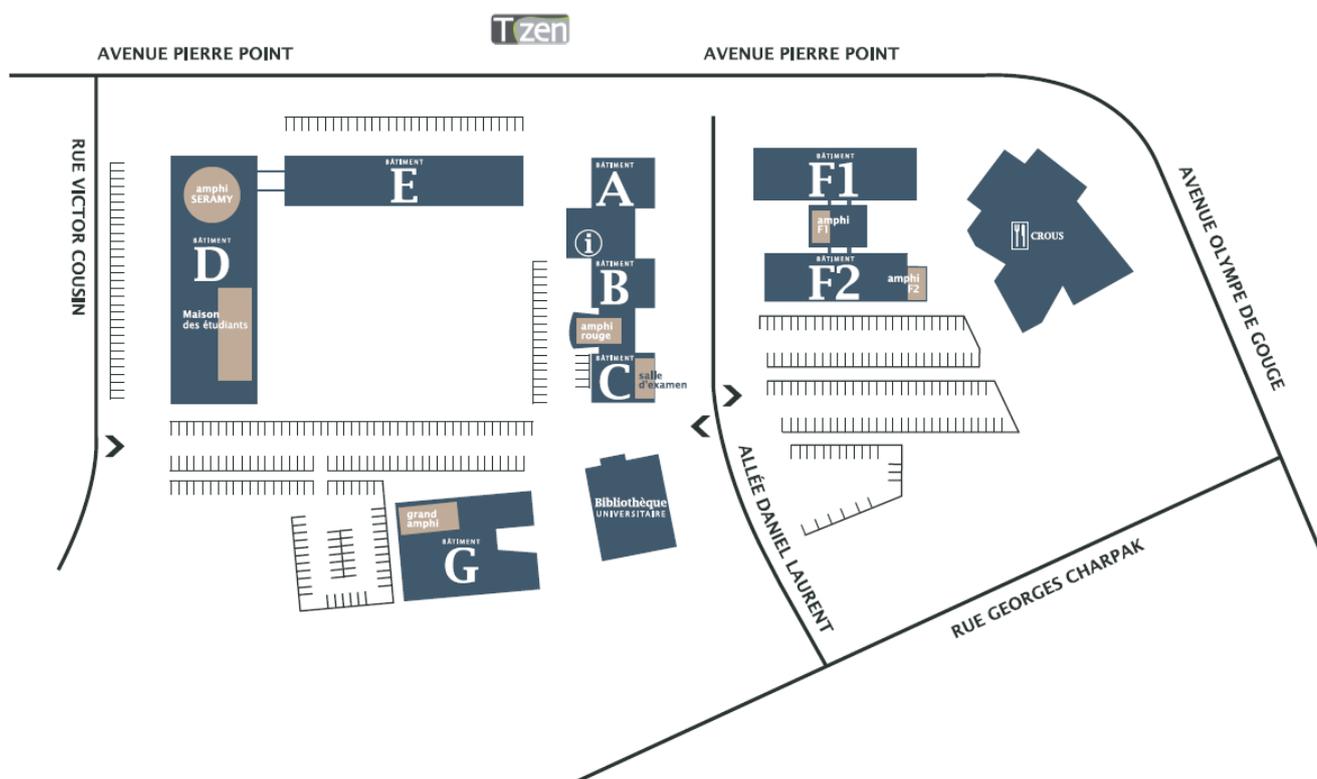
Centre sportif Nelson Paillou

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

3- Le site de Sénart



V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Après le paiement de vos droits d'inscription, vous obtenez votre carte étudiante ainsi que votre certificat de scolarité. N'oubliez pas de coller l'autocollant correspondant à votre année d'étude sur la carte.

Si vous avez suivi votre Licence 1 à l'UPEC, vous devez la réaliser sur votre espace eCampus (Catalogue des services > Ma réinscription administrative) puis insérer vos pièces justificatives (Catalogue des services > Mes pièces justificatives).

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.
Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)

Tel : 01 45 17 12 48

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Email : sioe@u-pec.fr

Tel. du Service des bourses : 01 45 17 12 43

Tel. du Service des diplômes : 01 45 17 12 42

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Elle doit avoir lieu à chaque début de semestre.



2 – Activer votre compte numérique

Pour les étudiants nouvellement inscrits à l'UPEC, vous devez activer votre compte numérique sur le site <https://sesame.u-pec.fr/>. Celui-ci vous permet de bénéficier d'une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail. Ils comprennent :

e-Campus : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives.

EPREL : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux dates prévues.

Si vous rencontrez des problèmes dans l'activation de votre compte, vous pouvez faire un ticket d'assistance à l'adresse : <https://support-inscription.u-pec.fr>

3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE à l'adresse suivante : <https://ade.u-pec.fr/direct/>
 Pour vous connecter, vous devez rentrer comme identifiant *sess_staps_web* sans mot de passe. Sélectionnez ensuite « PROJET UPEC – 2024-2025 ».

ALLEZ DANS « GROUPES » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ DANS « UFR STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ DANS « Licence 1 STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 Cliquez sur votre groupe.

The screenshot shows the ADE website interface. On the left, there is a calendar for September 2018, a search bar, and a list of resources including 'UFR STAPS' and 'Licence 1 - STAPS'. The main area is a weekly timetable for 500 students, spanning from Monday 03/09/2018 to Saturday 08/09/2018. The timetable is organized by time slots (07h30 to 22h00) and days. Courses are listed with details such as 'ECUE 1.1 - Psychologie de l'effort', 'ECUE 1.2 - Activités Physiques adaptées aux âges et...', and 'ECUE 1.4 - Psychologie de l'adolescent'. Locations are specified as 'Campus A. Boule' or 'Campus STAPS'. The interface also includes navigation options at the bottom, such as 'Lundi', 'Mardi', 'Mercredi', 'Jeudi', 'Vendredi', and 'Samedi'.

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).
- La mention "**Boule**" correspond au Campus André Boule, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.
- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.
- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.



4 – Bénéficiaire d'un régime dérogatoire

Les étudiants avec des engagements extérieurs

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez demander à bénéficier d'un régime dérogatoire. Celui-ci vous exempte de l'assiduité à certains TD et examens du contrôle continu (CC).

Les étudiants se trouvant dans les cas ci-dessous sont concernés :

- Les **sportifs de haut niveau (SHN)**
- Les **salariés** : il faut avoir une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine.
- Les **autoentrepreneurs**
- Les **étudiants engagés dans plusieurs cursus**
- Les **étudiants exerçant des activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'Éducation** : responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un volontariat militaire, étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou bien encore une mission de sapeur-pompier volontaire...

Au début de chaque semestre, **un formulaire numérique de recensement sera mis en ligne** sur le site de la scolarité. Vous devrez le remplir et fournir les pièces justificatives demandées. Une réponse vous sera ensuite apportée avec l'envoi de votre contrat pédagogique par mail. Tant que le dossier n'est pas validé, vous devrez vous présenter aux cours.

Les étudiants AJAP

Les **étudiants AJAP (ajournés mais autorisés à poursuivre) bénéficient automatiquement du régime dérogatoire** pour l'année antérieure non validée :

- Un étudiant AJAP L1/L2 est en régime normal en Licence 2 et en régime dérogatoire en Licence 1.
- Un étudiant AJAP L2/L3 est en régime normal en Licence 3 et en régime dérogatoire en Licence 2.

5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif)

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la **Fédération française du sport universitaire (FFSU)** qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...). Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

Vous serez évalué lors de cette pratique et votre note sera comptabilisée au semestre 4 en tant qu'option d'ouverture. Les étudiants non-inscrits à la FFSU pourront choisir une option au second semestre parmi celles proposées par les différentes composantes de l'UPEC.

La FFSU n'est gérée par les scolarités STAPS mais par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université puisqu'elle peut concerner tous les étudiants de l'UPEC :

SUAPS

Service Vie de Campus

Campus Centre – Niveau Dalle

01 45 17 13 84 / suaps@u-pec.fr

QR CODE
SUAPS



VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L2 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l2-staps>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.



PRÉSENTATION FORMATIONS SCOLARITÉ INTERNATIONAL STAGES - EMPLOI RECHERCHE

The screenshot shows the website interface for L2 STAPS administrative information. On the left is a green navigation menu with categories like CONTACTS, DEUST, LICENCE SESS, LICENCES STAPS (L1, L2, L3), MASTERS SESS, MASTERS STAPS, CALENDRIER DE RENTRÉE, and EXAMENS. The main content area is titled 'LICENCE 2 STAPS : INFORMATIONS SCOLARITÉ' and includes an RSS feed subscription link and three news items: 'L2 STAPS - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025' (September 3, 2024), 'L2 STAPS - RESULTATS DU RATTRAPAGE' (July 8, 2024), and 'L2 STAPS - INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES' (July 8 to September 30, 2024). On the right, there are sections for 'CONTACTS ET HORAIRES' (listing Antoine Leger and opening hours) and 'EMPLOI DU TEMPS' (with a link to consult online).

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (pre-nom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**

- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

VI – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES

1 – Justifier vos absences dans les TD

Au-delà de 20 % d'absences non justifiées dans un TD, la note de 0/20 peut vous être attribuée dans l'enseignement.

En cas d'absence dans un TD, celle-ci doit être justifiée directement auprès de l'enseignant, par mail, dans un délai de 48 heures maximum. Si celle-ci est ponctuelle, il n'est pas nécessaire de prévenir la scolarité.

Les motifs valables sont les suivants :

- Convocation administrative officielle
- Certificat médical avec mention « impossibilité de se déplacer »
- Décès dans l'entourage

2 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle. N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale.

Référente accident de sport

Madame Valérie VIDAL
Bureau 104 à Duvauchelle

Mail : valerie.vidal@u-pec.fr
Tel : 01 45 17 44 76

En cas d'absence, vous pouvez vous adresser à d'autres scolarités STAPS.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devrez DE :

- **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document cerfa)**

3 – Être dispensé de sport

Si vous êtes dispensé de sport, vous devez vous procurer un **certificat médical** et le transmettre à tous les enseignants concernés dans un délai de 48 heures. **Attention, le certificat ne vous dispense pas de présence en cours mais uniquement de pratique.**

A propos de la notation, la maquette de votre formation prévoit obligatoirement une note de pratique sportive en première session. En cas d'impossibilité d'être évalué à la fin du semestre, deux cas de figures existent :

- **L'enseignant peut vous attribuer une note de niveau si vous avez réussi à pratiquer l'activité plus de 50 % du semestre.**
- **Si l'enseignant n'est pas en capacité de vous évaluer, vous obtiendrez la note de 0/20 à la pratique.** Vous devrez vous concentrer sur les deux évaluations théoriques (CC 1 + CC 2) pour compenser. Vous pouvez également vous présenter au rattrapage afin d'être évalué en 100 % écrit.

VIII – LES EXAMENS

1 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semester, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

Bénéficiaire d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

2 – Avertissement concernant la triche

La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

3 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Attention, le document à télécharger en ligne n'est pas officiel.

Vous devrez ensuite retirer votre relevé de notes officiel à la scolarité selon un planning de distribution communiqué en amont.

Ces relevés de notes sont conservés à la scolarité tout au long de l'année universitaire. Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pouvez également faire une procuration auprès d'un tiers en lui fournissant une autorisation écrite et une photocopie de votre carte étudiante. Attention, il s'agit de documents officiels qui doivent être conservés précieusement. **Aucun duplicata ne peut être fourni.**

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

Lecture du relevé de notes

ADM (Admis) : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

VAL (Validé) : L'élément est validé par compensation.

COMP (Compensé) : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

AJ (Ajourné) : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant): vous avez été absent à un partiel. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre) ; vous êtes admis en Licence 2 (sous réserve d'acceptation de votre candidature) si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20.

UE : Unité d'enseignement

ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

ECTS : European Crédit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

4 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- d'une note de contrôle continu non prise en compte
- d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent
- d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

5 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels, vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage. Aucune note minimum n'est requise et vous avez le choix des disciplines à repasser.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE est inférieure à 10/20.**
 - **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.**
 - La compensation vous a permis de valider les enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20 comme l'attestent les mentions « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes.

- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
 - Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
 - Pour la **session 1**, la note prise en compte est **la moyenne de l'ECUE qui peut comprendre un contrôle continu et un contrôle terminal.**
 - Pour la **session 2**, il s'agit uniquement de **la note de l'examen de rattrapage.**

 - **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire.** En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

X – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE

1 – Intégrer la L2 STAPS

Si vous êtes admis à l'issue de votre Licence 1, vous pourrez vous inscrire directement au mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.

C'est en Licence 2 que vous choisissez officiellement votre mention. Celle-ci peut être différente du menu choisi en Licence 1.

2 – Redoubler

Si vous êtes ajourné (AJ) à l'issue du rattrapage, vous pouvez redoubler votre année.

- Vous pouvez **faire votre réinscription administrative** à partir du mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.
- L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement **les notes des semestres, des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20**. **Il est impératif de repasser tous les ECUES dont les notes sont inférieures à 10/20 dans des semestres, des UE ou des ECUES non validés.**

3 – Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre)

Si vous êtes ajourné mais autorisé à poursuivre (AJAP) à l'issue du rattrapage, vous pouvez passer dans l'année supérieure tout en repassant les épreuves non validées durant l'année écoulée.

○ AJAP LICENCE 1/LICENCE 2

- Si vous êtes AJAP L1/L2, vous devez vous inscrire administrativement en Licence 2. L'administration se chargera de vous inscrire en Licence 1 pour que vous repassiez les ECUES ajournés dont les notes sont inférieures à 10/20.
 - Vous suivez votre Licence 1 en régime dérogatoire.
 - Pour les enseignements fondamentaux non validés des UE 3, UE 4, UE 8 et UE 9, vous ne repassez que les contrôles terminaux (CT). Vous ne devez pas vous présenter aux contrôles continus (CC).
 - Pour les activités physiques et sportives non validées des UE 5 et 10, vous devez repasser le contrôle terminal et une évaluation spécifique aux dérogatoires. Vous ne devez pas vous présenter au contrôle continu théorique n°1 ni à l'évaluation pratique.
 - Pour l'anglais (UE 1 et UE 6), vous devez vous présenter à l'examen réservé aux dérogatoires à la fin du semestre.

- Pour les autres enseignements (PPP, Stage, MTU), vous devez vous rapprocher de votre enseignant pour être évalué.
- Vous suivez votre Licence 2 en régime normal.